

Nom d'équipe : Les Bien Batés

Pour le 1^{er} mai : minimum 10 noms et 10 photos. **Pour le 15 juin :** documents finaux. Après cette date, amende 100 \$ et suspension du gérant (1 match). Les documents doivent être identiques. Exemple : Sur le contrat le # 1 est Monsieur X vous aurez donc à la photo # 1 Monsieur X. Entre le 1^{er} mai et le 15 juin il n'est pas nécessaire d'envoyer des mises à jour. Tout joueur qui aura joué 1 match devra être sur le contrat. Il ne pourra pas être retiré même si le joueur décide de ne plus jouer. Vous devez envoyer le document par courriel : liguevoyageurs@outlook.com

			
1 Yani Aimene	2 Stéphane Pilon	3 Alex Marois	4 Jean-Philippe Arseneault
			
5 Alexandre Clairoux	6 Jean-Philippe Foisy	7 Benjamin Gauthier	8 Pier-Luc Comtois
			
9 Maxime Lee Nault	10 Kevin Bourbonnais	11 Alex Antonacci	12 Jonatan Gagnon
			
13 Alec Lamoureux	14	15	16
			
17	18	19	20